

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_06_048

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la **Mairie de Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise)**, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : ESPACE DE LOISIRS DU LAC DE CHASSENON : TARIFS 2023 RESTAURATION RAPIDE

Monsieur le Président donne la parole à Madame RINEAU.

Madame RINEAU expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment sa compétence en matière de développement touristique,

Considérant l'ouverture de l'Espace de loisirs du lac de Chassenon pour la saison estivale 2023,

Considérant les demandes régulières des usagers, il a été décidé de mettre en vente des produits de restauration rapide surgelés. Ce type de produit surgelé ne nécessite pas de déclaration particulière auprès des services sanitaires (DSV, DDPP) et limite les manipulations des agents pour la préparation.

Monsieur le Président demande au Bureau d'approuver les tarifs 2023 des produits « snacking » vendus à l'Espace de loisirs du lac de Chassenon, tels que présentés ci-dessous :

Désignation	Prix € HT	Taux TVA %	Prix € TTC
PRODUITS SNACKING			
Cheeseburger	2.37	10	2.50
Croque-Monsieur	2.84	10	3.00
FORMULE			
1 boisson canette- 1 produit snacking - 1 glace gamme NUII et Extrêmes	6.64	10	7.00
1 bière (pression) - 1 produit snacking - 1 glace gamme NUII et Extrêmes	6.82	10	7.50

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le 29/06/2023

ID : 085-248500563-20230623-2023B_06_048-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs 2023 des produits « snacking » vendus à l'Espace de loisirs du lac de Chassenon, tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 23 juin 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU